



AU PAYS CATALAN

Perpignan, 21 avril 2016

ARGUMENTS POUR UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE UNIQUE

Les évolutions institutionnelles actuelles et futures invitent à reconsidérer le statut des Pyrénées-Orientales au sein de la République Française. A ce titre, une Collectivité territoriale unique, dotée de pouvoirs régionaux, devient nécessaire pour répondre aux attentes spécifiques du territoire.

1. « Pays Catalan » et « Occitanie » sont incomparables

Le « Comité du nom » de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées envisage l'impossible, en proposant le nom « Occitanie-Pays Catalan », inacceptable par le Conseil d'Etat. « Occitanie » est un nom politique, peu populaire comparé à « Pays Catalan », dénomination vivante et spontanée, en développement partagé, dénuée de connotations politiques. « Pays Catalan » n'est pas une opinion, ce n'est pas que de l'identité, ce n'est pas de la politique gauche/droite.

2. Toulouse ne nous connaît pas

La présence ou l'absence de « Pays Catalan » dans le nom de la région signale la volonté ou le refus de considérer les singularités des Pyrénées-Orientales. Notre territoire est objectivement et radicalement différent des 12 autres départements. Notre synthèse mer et montagne, nos difficultés sociales provoquées par l'attrait du soleil et la crise agricole, notre potentiel inexploité, sont des éléments majeurs. Notre position transfrontalière est inconnue à Toulouse (et même à Montpellier), pour des questions évidentes de distance : le transfrontalier, dans ce qu'il a de bon et ce qu'il a de mauvais, est une singularité indissociable du Pays Catalan. Mais **nos caractéristiques ne sont pas connues à Toulouse**. Le jacobinisme régional est néfaste, car il ne résoudra pas les problèmes particuliers par des solutions globales.

3. Pour Toulouse, nous n'existons pas

La Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées a exclu « Pays Catalan » du débat, avant de se raviser, par stratégie : **nous ne comptons pas pour Toulouse**. Le nouveau pouvoir assimile notre territoire, doté de 1000 ans d'histoire, à un simple canton sans âme.

La Région ne souhaite pas « détailler* », en citant les Pyrénées-Orientales. Dans ces conditions, nous serons aussi un détail économique. **Le débat sur le choix du nom de la région est cosmétique**, il masque le sujet de fond : les moyens alloués aux Pyrénées-orientales. Le nom de la région révélera la place que nous pourrons prendre dans le nouvel ensemble territorial, en matière d'économie et de progrès général.

**Carole Delga, présidente régionale, le 4 avril 2016 : « Les propositions de nom ne peuvent pas détailler chaque partie du territoire ».*

4. Notre personnalité territoriale a toujours été reconnue

Les Pyrénées-Orientales (ou Roussillon, Comté du Roussillon ajouté à la Cerdagne et au Capcir, ou Catalogne Nord) ont toujours disposé d'une reconnaissance ou d'un statut particulier, **sous la monarchie comme sous la République**. Le « Languedoc-Roussillon » avait la vertu de reconnaître notre territoire, pourtant minoritaire en son sein.

5. Notre caractère est partagé au quotidien

L'existence d'une réalité territoriale forte, de plus en plus partagée, est démontrée par la présence du « Pays Catalan » dans le quotidien : les milieux sportifs et culturels, les institutions et les entreprises des Pyrénées-Orientales emploient notre nom et nos couleurs, car ils incarnent des valeurs positives et généreuses, à la fois anciennes et modernes.

(Cf. document « le Pays Catalan, une évidence au quotidien ».

5. La liquidation du département des Pyrénées-Orientales, et après ?

Le débat sur le nom, s'il paraît superficiel, n'est qu'un début, car la question institutionnelle et territoriale qu'il camoufle devient prégnante. La prochaine étape sera la liquidation du département, à l'horizon 2020-2021, selon la volonté du gouvernement, guidé par le rapport 2008 de la Commission Attali. De la sorte, les Pyrénées-Orientales / Pays Catalan seraient dépossédées de toute définition cohérente, elles seraient dissoutes.

6. Déjà, en 1969...

La question qui se pose aujourd'hui n'est pas nouvelle : en 1969, préalablement à la constitution des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, il était question de nous rattacher à Toulouse. Il était aussi question d'un « Statut particulier pour le Roussillon ».

Cf. quotidien L'Indépendant, Perpignan, mars 1969).